



Nous ne prendrons pas part au groupe de travail sur la présentation du plan de formation continue et ce, pour plusieurs raisons :

La forme et l'intitulé de cette réunion présagent une simple information des représentant.es des personnels sur ce que sera la formation continue des six prochaines années. Puisque tout est déjà écrit, quelle est utilité de nous réunir pour relire un document pdf ?

Nous réitérons notre demande d'un réel conseil de formation, tel qu'il est prévu par les textes (circulaire 84-505 du 24/12/1984 et note de service 93-318 du 9/11/1993) : « le projet annuel de formation est élaboré en conseil de formation. (...) Il contribue à la réflexion du comité technique paritaire départemental en matière de formation continue en proposant des actions de formation continue prenant en compte les besoins exprimés par les personnels . »

Ces règles sont celles en vigueur et il ne vous appartient pas de juger de leur pertinence ou de leur péremption. Madame Fassy, ISST, a fait remarquer lors d'un récent CHSCT, que notre département n'était pas toujours exemplaire dans l'application des textes, peut-être est-il temps de faire un effort pour rester dans le cadre ?

D'autre part, Monsieur Maheu, lors du conseil de formation du 23 mai 2019, avait proposé la mise en œuvre d'un groupe de travail sur l'action de formation. Cette proposition avait reçu l'aval et l'adhésion de Monsieur Valery, délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique. Ce groupe de travail n'a jamais vu le jour. Lors de ce même conseil de formation, les représentant.es des personnels avaient transmis des besoins de formation émanant des personnels. Ces besoins sont passés sous silence dans ce nouveau plan de formation.

Le président de la République a déclaré le 25 novembre 2017, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : *"Je me suis engagé à ce que la grande cause du quinquennat soit celle de l'égalité entre les femmes et les hommes"* avec trois priorités dont la première est *"l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité"*. Cet engagement ne transparaît pas dans ce plan de formation.

De plus, les animations pédagogiques sur les EBEP ayant été annulées du fait du confinement, nous demandons instamment à ce qu'elles puissent être reconduites l'année prochaine ou apparaissent sur le plan de formation. En effet, ces formations sont une demande forte de la part des personnels.

Nous ne pouvons plus entendre, que la tenue des conseils de formation dans les Hautes-Alpes est difficile en raison de notre éloignement des centres névralgiques de l'académie car elle nécessite le déplacement de personnels.

Nous trouvons infantilisant le fait que notre administration décide seule des besoins de formation des enseignants. Pensez-vous vraiment, que les quelques 850 enseignant.es des Hautes-Alpes aient des besoins criants de formation en français ? Sont-ce là les remontées du terrain que vous avez ?

Quelle part est laissée aux initiatives des formateur.trices départementaux et dans les circonscriptions ?

Cela fait plusieurs années, que les représentant.es des personnels réitèrent les mêmes remarques, les mêmes demandes et ne sont jamais entendu.es. Vous êtes satisfait de la qualité du dialogue social dans notre département, nous pas.

Les élu.es en CTSD de la FSU, Sud éducation, SIAES, SGEN-CFDT, Unsa